vinetur

Un juge de Denver refuse à Constellation de quitter Coors Distributing Company avant l’arbitrage

La décision maintient l’accord de distribution en vigueur après le refus du tribunal de suspendre l’injonction qui bloque la séparation

jeudi 26 novembre 2026



Mercredi 25 novembre, un juge de Denver a refusé la demande de Constellation Brands visant à suspendre une injonction qui empêche l'entreprise de quitter Coors Distributing Company, selon Beer Business Daily. L'accord de distribution actuel reste ainsi en place pendant qu'un arbitre examine le litige.

La décision signifie que Constellation restera pour l'instant au sein de CDC. Beer Business Daily rapporte que l'injonction restera en vigueur jusqu'à ce que l'arbitre examine les requêtes déposées par les parties. Selon le compte rendu de la publication, le tribunal n'a pas accordé à Constellation la mesure immédiate qu'elle réclamait, alors que le différend plus large est soumis à l'arbitrage.

Le litige porte sur la volonté de Constellation de se séparer de CDC, un distributeur associé à Molson Coors. La demande de suspension ayant été rejetée, le tribunal a de fait maintenu le statu quo, plutôt que d'autoriser Constellation à changer de stratégie avant que la procédure d'arbitrage ne progresse. La décision ne tranche pas le désaccord de fond, mais fixe les conditions dans lesquelles le conflit se poursuivra à court terme.

Les batailles judiciaires autour de la distribution peuvent avoir des répercussions bien au-delà des entreprises directement concernées, en particulier dans le secteur américain de la bière, où l'accès aux grossistes est étroitement lié à la manière dont les marques parviennent jusqu'aux détaillants et aux consommateurs. Une décision de justice qui empêche un changement de distributeur peut retarder les évolutions de stratégie commerciale, influer sur la planification des portefeuilles et déterminer à quelle vitesse un fournisseur peut repositionner ses produits sur un territoire donné. À ce titre, la décision rendue à Denver pourrait avoir des conséquences plus larges sur la façon dont les entreprises de boissons gèrent les changements de distributeur lorsque leurs relations commerciales se dégradent.

L'affaire met également en lumière le poids que peuvent avoir les ordonnances judiciaires provisoires dans le système américain de distribution de l'alcool à trois niveaux. Même avant qu'un arbitre ne se prononce sur le fond du litige, une injonction peut déterminer qui contrôle l'acheminement des produits vers le marché pendant des semaines ou des mois. Pour les brasseurs et les importateurs, cela peut influer sur les

efforts de vente, les relations avec les détaillants et le positionnement concurrentiel, à un moment où de nombreux fournisseurs réévaluent leurs réseaux de distribution.

Ni le refus de suspendre l'injonction ni son maintien ne constituent un jugement définitif sur les arguments de Constellation. La décision laisse plutôt l'affaire dans l'impasse jusqu'à ce que la procédure d'arbitrage avance. La question commerciale centrale reste donc sans réponse : Constellation sera-t-elle finalement autorisée à transférer ses activités hors de CDC, et à quelles conditions ?

Pour l'heure, la conséquence immédiate est plus limitée, mais reste importante. Constellation n'a pas obtenu la mesure provisoire qu'elle réclamait au tribunal, CDC conserve les activités dans l'attente d'un examen plus approfondi et la prochaine étape déterminante du conflit devrait venir de l'arbitre, plutôt que d'un changement rapide de distribution.